



la Convention
de la Baie-James
et du Nord québécois

Comité consultatif
pour l'environnement
de la Baie-James

ᐆ.ᐅ.ᓂ. ᐱ.ᐃ.ᐅ
ᐱ.ᓂ
ᐅ.ᓂ. ᐅ.ᐃ.ᓂ

Siège social:
Baie-du-Poste
Lac Mistassini, via Chibougamau, Québec
G0W 1C0

Secrétariat et correspondance générale:
Édifice Marly
3900, rue de Marly, 4^e étage,
boîte 50,
Sainte-Foy (Québec)
G1X 4E4
(418) 643-8388 ou 7974

COMPTE RENDU DE LA 63 IEME RÉUNION
DU COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT
DE LA BAIE JAMES
ADOPTÉ

- DATE** : Le 15 mai 1991
- ENDROIT** : Grand Conseil des Cris
1, Place Ville-Marie, Suite 3438
MONTRÉAL (Québec)
- ÉTAIENT PRÉSENTS** : MM. Paul Wilkinson, président, ARC
Alan Penn, ARC
Willie Iserhoff, ARC
Hubert Marcotte, Canada
Jean-Guy Charest, Canada
Pierre Marchand, Canada
Louis-Edmond Hamelin, Canada
Robert Daigneault, Québec
Mme Marie Lessard, Québec
MM. Hervé Chatagnier, secrétaire, CCEBJ
Éric Chaîné, conseiller technique, CCEBJ
- ÉTAIENT ABSENTS** : MM. Gilles Frisque, Québec
Alain Soucy, Québec
James Bobbish, ARC
- PARTICIPANTS** : MM. Yvan Vigneault, Pêches et Océans (point 4)
Glen Packman, Pêches et Océans Canada
Daniel Ricard, Pêches et Océans Canada
Raynald Marcoux, Paul F. Wilkinson et Ass.
(point 7)
Robert Mainville, Procureur du Grand Conseil
des Cris (point 10)
Mme Ginette Lajoie, ARC (point 6)



1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président déclare la réunion ouverte à 10h30 et l'ordre du jour suivant est proposé par M. Jean-Guy Charest, secondé par M. Louis Edmond Hamelin et adopté à l'unanimité.

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption des comptes rendus des 60e, 61e et 62e réunions;
3. Suivi de la rencontre avec M. Michel Dorais, président du Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales (BFEEE);
4. Application du PFEEE au projet d'infrastructures routières du complexe Grande Baleine;
5. Plans quinquennaux d'aménagement forestier; commentaires du Comité et discussion générale sur nos objectifs;
6. Audiences publiques sur la stratégie de protection des forêts;
7. Forum québécois sur le développement durable;
8. Modifications à la Loi sur les réserves écologiques;
9. Politique linguistique dans le cadre du régime de protection de l'environnement;
10. Jugement préliminaire de la Cour fédérale d'appel concernant l'application du chapitre 22 de la CBJNQ dans le cadre de l'examen du projet Grande Baleine;
11. Régie interne;
 - 11.1 Prêt du secrétaire à la CQEK
 - 11.2 Rapport annuel 1986-1987
 - 11.3 Budget du Comité
 - 11.4 Désignation des membres du sous-comité exécutif
12. Rétroaction sur l'efficacité des intervenants du Comité dans le dossier Grande Baleine;
13. Le projet de la "Route du Nord";
14. Projet de politique de gestion sur les espèces menacées ou vulnérables;
15. Vers une politique gouvernementale en matière autochtones;
16. Date et lieu de la prochaine réunion.

2. ADOPTION DES COMPTES RENDUS DES 60E, 61E ET 62E RÉUNIONS

Les comptes rendus des 60e, 61e et 62e réunions sont adoptés à l'unanimité suite à l'apport de quelques modifications mineures.

3. SUIVI DE LA RENCONTRE AVEC M. MICHEL DORAIS, PRÉSIDENT DU BFEEE

Le Comité discute du remplacement éventuel de M. Raymond Robinson à titre d'Administrateur fédéral du chapitre 22 de la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ). Rappelons que, lors de la rencontre du 12 avril dernier entre le Comité et M. Michel Dorais, président du Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales (BFEEE), le Comité avait été invité par ce dernier à faire part au ministre de l'Environnement de ses recommandations à ce sujet. Le 26 avril dernier, le Comité écrivait à M. Dorais pour l'informer des qualités personnelles et professionnelles que devrait posséder l'Administrateur fédéral.

Après discussion, le Comité décide de retenir la proposition de suggérer M. Réjean Paul comme candidat pour le poste d'Administrateur fédéral de la CBJNQ. Monsieur Paul occupe présentement la présidence de la Commission Crie-Naskapie et semble posséder les qualités personnelles et professionnelles pour combler le poste. Le Président se propose de contacter Monsieur Paul pour vérifier son intérêt à ce que son nom soit suggéré par le Comité.

4. APPLICATION DU PFEEE AU PROJET D'INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES DU COMPLEXE GRANDE BALEINE

Le Président souhaite la bienvenue au représentants de Pêches et Océans, MM. Yvan Vigneault, Glen Packman et Daniel Ricard. Il explique le mandat du Comité, notamment en ce qui a trait à l'évaluation et l'examen du projet Grande Baleine. Le Comité a le mandat de s'assurer que les régimes d'évaluation et d'examen applicables au projet soient appliqués de manière satisfaisante.

Les représentants de Pêches et Océans expliquent les démarches en cours dans le cadre de l'évaluation initiale du projet d'infrastructures routières du complexe Grande Baleine. Le ministère de Pêches et Océans, en partenariat avec Transports Canada et le ministère des Affaires indiennes et du Nord, a procédé en novembre dernier à l'embauche de consultants pour l'évaluation initiale du projet. Une de ces firmes préside un Comité de coordination pour le traitement de diverses composantes de l'évaluation initiale, notamment:

- le milieu physique
- la végétation
- la faune ichtyienne
- la faune avienne
- la faune terrestre
- le milieu humain

Le rapport d'évaluation initiale est présentement en rédaction finale et quoique aucun échéancier n'a été fixé concernant la décision, on viserait la fin juin pour finaliser le rapport. Dès que la décision sera rendue, le rapport sera rendu public.

On fait part de la participation du public dans l'évaluation initiale du projet. Des rencontres ont eu lieu à Poste-de-la-Baleine, Chisasibi et Matagami. La majorité des interventions lors de ces rencontres concernaient le complexe plutôt que les infrastructures routières. Le Comité questionne la rigueur scientifique de l'échantillonnage des discussions avec les populations et s'inquiète du fait que, de par les interventions sur le complexe, les questions auraient pu être mal comprises.

Par ailleurs, un membre du Comité s'interroge sur un des critères retenu pour l'embauche de consultants, soit celui qui exige que la firme de consultants n'ait eu aucun contrat avec le promoteur. Ce critère serait intolérable au plan de la liberté de la recherche.

Le Président remercie les représentants de Pêches et Océans et leur demande d'informer le Comité de tout développement dans ce dossier.

5. PLANS QUINQUENNAUX D'AMÉNAGEMENT FORESTIER; COMMENTAIRES DU COMITÉ ET DISCUSSION GÉNÉRALE SUR NOS OBJECTIFS

Le Comité discute de l'approche générale à prendre dans le cadre de l'examen de plans quinquennaux d'aménagement forestier. On reconnaît l'importance de prendre une approche plutôt générale en mettant l'emphase sur les aspects sociaux de la foresterie.

Il ressort de cette nouvelle approche un document soumis au Comité par Madame Ginette Lajoie de l'ARC qui procède à expliquer son contenu général. Selon Monsieur Penn, le contenu de ce rapport est consistant avec les discussions du sous-comité foresterie.

Les membres du Comité expriment leur accord sur cette approche. On s'entend à faire part au secrétariat des commentaires sur le rapport dans les dix prochains jours.

6. AUDIENCES PUBLIQUES SUR LA STRATÉGIE DE PROTECTION DES FORETS

Tel que convenu à la 62e réunion, le Comité convient de soumettre un mémoire lors des audiences publiques sur la stratégie de protection des forêts menée sous l'égide du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Madame Ginette Lajoie et M. Alan Penn suggèrent que le mémoire du Comité porte sur les aspects écologiques, notamment les stratégies de gestion de la forêt et la problématique d'établir une régénération.

On demande à M. Penn de préparer une première version du mémoire pour le 30 mai afin que les membres puissent faire leurs commentaires avant le 7 juin prochain. Monsieur Penn présentera le mémoire du Comité lors des audiences qui seront tenues à Québec les 19 et 20 juin prochain.

7. FORUM QUÉBÉCOIS SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

M. Raynald Marcoux, Paul F. Wilkinson et Ass., dépose un document de travail concernant la problématique d'application nordique du concept de développement durable. Rappelons que le Comité avait reçu du ministre de l'Environnement, le 7 décembre dernier, un document élaboré pour le forum québécois sur le développement durable tenu en 1989. Le Ministre demandait au Comité de lui soumettre des commentaires quant aux principes qui y sont développés pour la confection d'un plan d'action sur le développement durable au Québec.

On discute de l'ambiguïté qui entoure le concept de développement durable et l'absence de consensus sur la nature des économies des villages nordiques. Après discussion, on convient que les membres du Comité feront parvenir au secrétariat, dans les deux prochaines semaines, leurs suggestions concernant des commentaires possibles sur le développement durable.

8. MODIFICATIONS A LA LOI SUR LES RÉSERVES ÉCOLOGIQUES

En l'absence d'un projet de recommandation du Comité concernant les modifications proposées à la Loi sur les réserves écologiques, le Comité décide d'attendre de recevoir la deuxième version du projet de loi avant d'émettre ses commentaires. Rappelons que le ministère de l'Environnement avait soumis au Comité, le 20 novembre dernier, un projet de modifications à la Loi sur les réserves écologiques. Rappelons aussi qu'à la 61e réunion, le Comité avait reçu des représentants du Ministère afin d'obtenir des éclaircissements sur les modifications proposées.

9. POLITIQUE LINGUISTIQUE DANS LE CADRE DU RÉGIME DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Tel que convenu à la 60e réunion, M. Louis-Edmond Hamelin dépose un projet de lettre adressée au Grand Chef du Grand Conseil des Cris concernant la problématique linguistique dans le cadre du régime de protection de l'environnement. Il s'agit, selon M. Hamelin, d'une proposition de compromis qui pourrait être acceptable à l'ensemble des intervenants. On s'entend pour examiner d'avantage les propositions de M. Hamelin d'ici la prochaine réunion. De leur côté, les membres nommés par l'ARC consulteront les dirigeants Cris sur son acceptabilité.

10. JUGEMENT PRÉLIMINAIRE DE LA COUR FÉDÉRALE D'APPEL CONCERNANT L'APPLICATION DU CHAPITRE 22 DE LA CBJNQ DANS LE CADRE DE L'EXAMEN DU PROJET GRANDE BALEINE

Le Président souhaite la bienvenue à Me Robert Mainville, procureur du Grand Conseil des Cris et l'invite à présenter les résultats du jugement préliminaire rendu tout dernièrement par l'Honorable juge Paul Rouleau. Rappelons qu'il s'agit d'un jugement préliminaire concernant l'obligation du gouvernement du Canada d'appliquer le régime fédéral qui découle du chapitre 22 de la CBJNQ au projet Grande Baleine.

Selon Me Mainville, le jugement préliminaire rendu hier stipule que la CBJNQ a force de loi. Ce jugement pourrait avoir des conséquences importantes sur l'application du régime de protection de l'environnement. Une des conséquences possibles, entre autres, pourrait être l'obligation du gouvernement du Canada à traduire à leur frais, toute la documentation adressée au COMEV.

Enfin, selon Me Mainville une décision finale devrait être rendue par les tribunaux vers la fin juin.

11. RÉGIE INTERNE

11.1 Prêt du secrétaire à la CQEK

Le Président fait part au Comité d'une demande qu'il a reçue du sous-ministre de l'Environnement du Québec le 8 mai dernier relativement au prêt du secrétaire, à la CQEK et au COMEX, pour les trois prochains mois afin de voir à l'organisation des audiences publiques dans le cadre de l'examen du projet d'infrastructures du complexe Grande Baleine.

On fait un tour de table sur cette proposition et, malgré certaines réserves exprimées par plusieurs membres, le Comité décide d'accepter la proposition du sous-ministre selon les conditions suivantes:

- la période de libération de M. Chatagnier sera d'au plus quatre-vingt-dix (90) jours et ce, à partir du moment où son remplaçant temporaire sera en poste;
- le Comité réitérera le besoin d'avoir à sa disposition un analyste qui pourra assurer le suivi de certains dossiers importants et souhaite obtenir un engagement du Ministère à ce sujet.

11.2 Rapport annuel 1986-1987

M. Pierre Marchand informe le Comité qu'il a soumis à M. Alan Penn copie du projet de rapport annuel pour l'année 1986-1987 afin qu'il fasse part de ses commentaires en vue de son adoption éventuelle.

11.3 Budget du Comité

Ce sujet est reporté à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

11.4 Désignation des membres du sous-comité exécutif

Ce sujet est reporté à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

12. RÉTROACTION SUR L'EFFICACITÉ DES INTERVENANTS DU COMITÉ DANS LE DOSSIER GRANDE BALEINE

Ce sujet est reporté à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

13. LE PROJET DE LA "ROUTE DU NORD"

Ce sujet est reporté à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

14. PROJET DE POLITIQUE DE GESTION SUR LES ESPECES MENACÉES OU VULNÉRABLES

Ce sujet est reporté à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

15. VERS UNE POLITIQUE GOUVERNEMENTALE EN MATIÈRE AUTOCHTONE

Ce sujet est reporté à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

16. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

Le Comité décide de tenir sa prochaine réunion le 9 juillet prochain à Québec dans les bureaux du ministère des Affaires indiennes et du Nord. Au besoin une réunion pourrait avoir lieu le 11 juin prochain.



HERVÉ CHATAGNIER
Secrétaire